



Auberchicourt,
Le 7 avril 2026,

-VILLE D'AUBERCHICOURT
-ARRONDISSEMENT DE DOUAI
-DÉPARTEMENT DU NORD

A R R E T E N° 2026/0704-

Le Maire d'Auberchicourt,
Vu le Code de la route,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu le code de la voirie routière,
Vu l'arrêté ministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,
Vu le déroulement de challenges sur les terrains de football du Chauffour en date du samedi 11 avril 2026 organisés par l'association A.S.E.F.A.,
Considérant que la circulation sur ces voies publiques doit être ralentie dans l'intérêt majeur de la sécurité et de la tranquillité publique,

A R R E T E

Article 1er : La circulation de tous véhicules sauf véhicules prioritaires (médecins, ambulances, véhicules de police, de secours et de lutte contre l'incendie) dans la rue du Chauffour sera ralentie entre la rue Gabriel Péri et l'entrée de Monchecourt le 11 AVRIL 2026 à l'occasion d'un challenge qui se déroule au lieu dit "le Chauffour" organisé par l'Ecole de Football ASEFA.

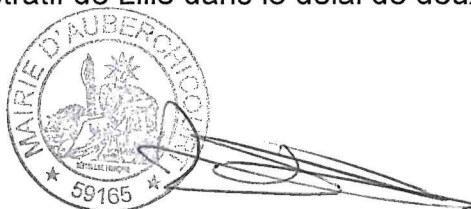
Article 2 : Les services techniques de la ville seront chargés de disposer des panneaux de ralentissement de part et d'autre de la rue du Chauffour.

Article 3 : Ampliation sera transmise :

- Au Commissariat d'Aniche,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Somain,
- Monsieur le responsable de EVEOLE,
- A l'ASEFA
- Monsieur GLOWACKI Olivier, service de la communication,
- Monsieur le Responsable du Service Technique d'Auberchicourt.

En application des dispositions du Décret n° 65-25 du 11 Janvier 1965 modifié le 28 Novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois de la publication.

Le Maire,
Monsieur Olivier Baelus



PLACE SUZANNE LANOY - B.P. N° 10 - 59165 AUBERCHICOURT

TEL. : 03.27.92.43.30

secretariat@auberchicourt.fr

